

cours des prochains jours, nous obtiendrons des explications sur le point de vue exprimé par le député de Kootenay-Ouest.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir traiter quelques aspects du projet de loi C-9. Je suis déçu cependant que le gouvernement ait décidé de nous baillonner.

M. Kaplan: Comment pouvez-vous dire cela, quand 40 députés ont déjà dit ce qu'ils pensent du projet de loi.

M. Riis: J'attends depuis un bon moment que des députés ministériels prennent la parole pour nous dire ce qu'ils pensent du projet de loi C-9. C'est en effet le moment pour les députés de discuter du principe du projet de loi, lequel revêt beaucoup d'importance pour les Canadiens de toutes les régions de notre pays. Si on le leur demandait, je pense que la grande majorité des députés reconnaîtraient que c'est au sujet de ce projet de loi-ci qu'ils ont reçu le plus de courrier. J'étais désireux de savoir ce que les députés ministériels pensent de ce projet de loi, mais à ma connaissance seulement deux ou trois d'entre eux ont décidé de participer au débat. Ce qui fait qu'encore une fois nous ignorons les motifs qui ont poussé le gouvernement à présenter un projet de loi comportant autant de carences. Lorsque le comité en sera saisi, nous ne manquerons sûrement pas de recommander des moyens de l'améliorer; à mon avis, cependant, il importe au plus haut point que les députés puissent faire connaître les réserves qu'ils éprouvent à propos du caractère et des principes de ce projet de loi.

• (1140)

Le chef du Nouveau parti démocratique a écrit à la commission McDonald pour lui faire savoir que le caucus de son parti appuyait en principe l'idée d'un service de sécurité civil. Cependant, il a précisé qu'il n'appuierait le projet de loi qu'à la condition qu'il soit rédigé de façon à prévoir la surveillance de l'organisme en question et à définir ses pouvoirs. Avec cette mise en garde, nous étions prêts à accepter l'idée d'un service de sécurité civil.

A y regarder de près, certaines lacunes de ce projet de loi sautent aux yeux. Ainsi, les fonctionnaires du nouvel organisme ne seraient pas tenus de se conformer à la loi. Ils pourraient enfreindre la loi telle que nous la connaissons. C'est pourtant là la préoccupation qui est à l'origine de toute cette démarche, la raison d'être en quelque sorte de la commission McDonald, et toutes ces révélations concernant les méfaits de la GRC. C'est ce qui a également convaincu le gouvernement de présenter ce projet de loi, de façon à tirer un trait sur le passé et à assurer dorénavant la sécurité de notre pays en employant des moyens qui soient vraisemblablement légitimes et conformes à la loi. Or rien dans le projet de loi ne nous assure qu'il en sera ainsi.

J'ai un autre motif d'inquiétude, outre le fait que les employés de cet organisme sont autorisés à enfreindre la loi. Je me préoccupe en effet des répercussions qu'aura le projet de loi sur la vie de la plupart des Canadiens. Il existe déjà 800,000 dossiers sur eux. Que fait-on de ces dossiers, monsieur le Président? Les consulte-t-on? Sont-ils sans cesse enrichis? Nous ne le savons toujours pas. Il existe peut-être même des dossiers sur certains députés.

Cela m'inquiète, monsieur le Président, surtout quand on voit dans le projet de loi que le Service du renseignement de sécurité pourra avoir accès à tous les dossiers du gouvernement

Service du renseignement de sécurité

à la suite de l'adoption de la mesure à l'étude. Ses employés pourront consulter les fiches d'allocations familiales d'un particulier, ses fiches d'assurance-chômage accumulées au fil des années, les documents médicaux ou psychiatriques qui existent sur son compte et ses déclarations d'impôt depuis le tout début jusqu'à maintenant. Ils pourront consulter son dossier judiciaire le cas échéant, et les notes des journalistes relatives à divers articles écrits sur des particuliers ou des événements.

Pour obtenir les renseignements qui les intéressent, ils pourront facilement consulter les dossiers de l'État aussi bien que les documents personnels des particuliers. Ils pourront même au besoin pénétrer par effraction dans les domiciles privés pour s'en emparer. Le projet de loi leur donne en effet le pouvoir d'entrer par effraction dans les immeubles, les bureaux, les entrepôts, les fabriques et les usines aussi bien que dans les domiciles privés. Comme l'a fait remarquer le ministre qui parraine le projet de loi, il leur faudra pour cela obtenir un mandat. Un juge devra autoriser cette effraction, mais à en juger par les antécédents, cette autorisation a toujours été accordée d'office depuis le début. On a présenté l'an dernier plus de 800 demandes pour ce genre de mandat, et pas une seule n'a été refusée. Il semble qu'il suffise de le demander à un juge qui accorde automatiquement l'autorisation de pénétrer par effraction dans le domicile d'un Canadien pour y examiner au besoin ces documents confidentiels lorsque celui-ci passe pour être un élément subversif.

Le projet de loi m'inspire même des inquiétudes d'ordre personnel, monsieur le Président. Il n'y a pas longtemps, un certain nombre de mes amis m'ont dit que des agents de la GRC s'étaient informés à mon sujet. Ses agents ont posé toutes sortes de questions sur mon comportement à mes employeurs, mes amis et mes voisins, afin de déterminer si j'étais un bon citoyen canadien. Je me suis alors adressé à la GRC, car l'inspecteur de la localité comptait parmi mes bons amis à l'époque. Je lui ai demandé de m'expliquer pourquoi les agents secrets de la GRC enquêtaient sur mon compte. Il m'a répondu alors que le service des douanes détenait certains documents que j'avais, semble-t-il, obtenus à Cuba et qui avaient éveillé les soupçons de la GRC. Je l'ai alors invité à venir avec moi examiner ces documents.

A l'époque, j'étais professeur et je devais, entre autres choses, expliquer à mes étudiants la nature des révolutions. J'avais pensé que certaines affiches que l'on peut trouver à Cuba me seraient utiles à cette fin, et j'avais donc écrit à l'un des instituts d'enseignement de l'île, afin d'obtenir un ou deux exemplaires des principales affiches que l'on trouve au centre-ville de La Havane. C'est ce que renfermait le colis. Cependant, la GRC manifestement préoccupée par ces documents extrêmement subversifs que j'avais obtenus à Cuba, a procédé à une enquête approfondie qui a duré de nombreux jours.

Quelques jours plus tard, elle a mis certains de ses agents secrets sur une autre affaire me concernant. La GRC me soupçonnait d'importer ce qui semblait être de l'opium de Chine. J'ai donc demandé à la GRC sur quoi elle se basait pour affirmer cela. Les agents m'ont répondu qu'il y avait pour moi un autre colis en provenance de Chine à la douane, qui avait éveillé leurs soupçons, car ils avaient remarqué qu'il avait rapport à l'opium. Je les ai donc invités à examiner le colis de plus près. Nous nous sommes rendus au bureau de douane et nous